YERRES

Police Municipale
N° tél. : 01.69.49.77.66
N/Réf. : NDA/GB/dr

ARRÊTE N° 98/142
(Série A)

OBJET : ARRÊTE MUNICIPAL PROVISOIRE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES RUE DES COLNOTTES

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5 et L.2213-6,
VU le Code de la route, article R.225,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'arrêté interministériel du 07 mars 1968 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
VU l'arrêté interministériel du 07 juin 1977 modifié, relatif à la signalisation routière
VU, la demande présentée par Monsieur LE VAGUERES domicilié 7, rue des Colnottes à YERRES (Essonne).

CONSIDÉRANT que le déménagement de mobilier du 7, rue des Colnottes nécessite un aménagement du stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : En raison du déménagement du mobilier du 7, rue des Colnottes, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public au droit du numéro précité, **le mardi 8 Septembre 1998, à partir de 8 heures, jusqu'à 20 H.00.**

Article 2 : Le pétitionnaire devra veiller à laisser libre la circulation des véhicules et des piétons et de garantir leur sécurité par la mise en place d'une signalisation appropriée.

Article 3 : Le pétitionnaire devra veiller à ne pas masquer la signalisation routière.

Article 4 : Monsieur. le Commissaire de Police de BRUNOY, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des services techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Madame le Sous-Préfet de l'Essonne, chargée de l'Arrondissement d'EVRY pour visa, une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information.

Fait à YERRES, le 27 Août 1998.

Le Député-Maire,

REÇU LE
- 2 SEP. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Nicolas DUPONT-AIGNAN

171

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE